

C 2017/3 Annexe web 11:
Cadres de résultats - Comparaison entre
2014-2017 et 2018-2021



Annexe web 11: Cadres de résultats - Comparaison entre 2014-2017 et 2018-2021

1. À la demande du Conseil¹, la présente annexe web fournit une comparaison entre le cadre de résultats utilisé en 2014-2017 et celui proposé pour 2018-2021. On trouvera ci-après un exposé général des changements introduits, suivi d'une comparaison en tableau entre les cadres de résultats utilisés en 2014-2017 et ceux proposés pour 2018-2021 pour chaque objectif stratégique et pour l'objectif 6. Les données s'appuient sur le document C 2017/3, ou en sont extraites.
2. L'évolution du nombre d'indicateurs des OS, de résultantes et d'indicateurs, ainsi que de produits entre 2014-2017 et 2018-2021, est résumée dans le tableau ci-après. Aucun changement n'est à noter pour l'objectif 6.

Obj.	2014-2017				2018-2021			
	Indicateurs des objectifs	Résultantes	Indicateurs des résultantes	Produits	Indicateurs des objectifs (tous les ODD)	Résultantes	Indicateurs des résultantes (certains ODD)	Produits
OS1	3	3	4	7	5	4	4 (1)	7
OS2	13	4	14	12	12	4	9 (4)	8
OS3	9	3	4	10	9	4	12 (7)	9
OS4	3	3	8	10	4	4	9 (7)	8
OS5	8	4	4	9	8	4	8 (5)	8
Total	36	17	34	48	38	20	42 (24)	40

3. Au niveau des *objectifs stratégiques*, la principale innovation a consisté à recenser les cibles et indicateurs des ODD qui sont apparentés à chaque objectif stratégique et à n'utiliser que ceux-là. Une nouvelle série de 38 indicateurs relatifs aux objectifs stratégiques et fondés sur les ODD a donc vu le jour. Le suivi biennal de ces indicateurs permettra de faire le point des tendances et des progrès accomplis dans la réalisation des cibles.
4. Au niveau des *résultantes*, les indicateurs ont été simplifiés en remplaçant certains paramètres de mesure et parfois des indicateurs entiers par des paramètres ou indicateurs issus des ODD. Les indicateurs de résultante continueront de mesurer tous les deux ans les changements intervenus et l'état d'avancement dans les domaines où la FAO s'investit plus directement.
5. Pour 2018-2021, les 38 indicateurs relatifs aux objectifs sont tous des indicateurs des ODD, et sur les 42 indicateurs de résultantes, 24 sont des indicateurs des ODD.
6. Les *résultantes* reflètent les changements qui sont nécessaires au niveau national, régional ou mondial pour favoriser la réalisation des objectifs stratégiques. Elles portent sur la pertinence et la cohérence des politiques, des stratégies et des plans d'investissement, sur le volume des ressources et des investissements engagés, le niveau et les capacités de coordination et enfin la disponibilité et l'utilisation des informations pour la prise de décision, qui peuvent être améliorés avec le concours de la FAO.
7. Les *résultantes* ont été reformulées pour faire face aux défis recensés et assurer le lien avec les ODD. Elles traduisent clairement et mettent davantage en avant les résultats attendus des activités menées par la FAO dans les domaines suivants:
 - a) activités normatives et élaboration des normes au niveau mondial (qui occupe une place importante dans les OS2 et OS4);
 - b) données, utilisation de l'information, produits et analyse des connaissances à l'appui de décisions fondées sur des éléments concrets, avec une résultante spécifique dans les OS1, OS2, OS4 et OS5;

¹ CL 155/REP paragraphe 8c.

- c) amélioration de la conception et activités d'appui à l'application des politiques, des stratégies, des cadres juridiques, des plans d'investissement et des programmes dans les pays (tous les OS), notamment en analysant ou en préconisant un niveau adéquat de financement;
 - d) moyens d'existence dans les communautés (OS2, OS3 et OS5) dans la perspective d'une transposition à plus grande échelle des bonnes pratiques et des innovations;
 - e) renforcement des capacités à l'appui d'une gouvernance et de mécanismes de coordination inclusifs (tous les OS).
8. Pour la période 2018-2021, 20 *résultantes* sont proposées, soit trois de plus qu'en 2014-2017.
- a) L'OS1 présente une résultante supplémentaire (1.4), sur la mise en œuvre efficace des politiques, stratégies et programmes d'investissement, afin de répondre aux constatations selon lesquelles la faiblesse des capacités de mise en œuvre constitue un obstacle majeur que la FAO peut contribuer à lever.
 - b) L'OS3 est assorti d'une nouvelle résultante (3.4), qui met l'accent sur le rôle joué par l'Organisation dans l'appui apporté aux pays à la formulation, l'évaluation et l'application à plus grande échelle des politiques et stratégies multisectorielles en faveur des pauvres.
 - c) Enfin, les *résultantes* de l'OS4 ont été restructurées, comme indiqué aux paragraphes 239 à 242.
9. Les *produits* sont les contributions directes de la FAO aux résultantes exécutées par le biais des fonctions essentielles de l'Organisation aux niveaux national, régional et mondial, toutes sources de financement confondues. Le PMT 2018-2021 compte 40 produits. Ils s'articulent de façon plus homogène autour des fonctions essentielles de la FAO (normes et références, données et informations, dialogue sur les politiques, renforcement des capacités, connaissances et technologies, partenariats, plaidoyer et communication). Par rapport à 2014-2017, le but est de décrire de manière plus adéquate une série de produits attendus ou d'améliorations découlant des interventions de la FAO, qui contribuent aux résultantes par une relation de cause à effet, et qui reflètent les grandes orientations de l'Organisation. La formulation des produits sera poursuivie tout au long de 2017, dans le but d'élaborer des cibles et indicateurs liés aux cadres de programmation par pays.

Objectif stratégique 1: Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition

Changements dans le cadre de résultats (extrait du document C 2017/3, Annexe 1)

161. Le changement d'orientation concernant toutes les formes de malnutrition est pris en compte dans les indicateurs d'ODD au niveau de l'objectif stratégique ainsi que dans les énoncés révisés des produits et des résultantes. Les trois indicateurs d'objectif stratégique existants sont complétés par deux autres indicateurs: la prévalence de l'émaciation et du surpoids chez les enfants de moins de 5 ans (ODD 2.2.2), et le taux de mortalité dû aux maladies non transmissibles (ODD 3.4.1). Comme le montre la figure concernant l'objectif stratégique 1, quatre des indicateurs d'objectif stratégique mesurent les progrès accomplis par rapport aux cibles 2.1 et 2.2 des ODD, et un indicateur d'objectif stratégique mesure les progrès accomplis par rapport à la cible 3.4 des ODD. Les indicateurs de résultante ont été en partie réorganisés en incluant un indicateur d'ODD pour mesurer les progrès réalisés en matière de financement de la mise en œuvre.

162. Concernant les résultantes, la précédente résultante 1.1 a été divisée en deux résultantes distinctes afin de mettre davantage l'accent sur la nécessité de se concentrer sur l'efficacité de la mise en œuvre, plutôt que sur la conception et l'élaboration, de nouvelles politiques et de nouveaux programmes pour assurer la sécurité alimentaire et traiter toutes les formes de malnutrition. Par conséquent, la nouvelle résultante 1.1 se concentre exclusivement sur les progrès réalisés sur le plan de l'engagement politique, notamment l'adoption de politiques, de stratégies, de programmes et de cadres juridiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, tandis que la nouvelle résultante 1.4 concerne la mise en œuvre de politiques, de stratégies et de programmes d'investissement efficaces en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition, l'accent étant mis sur l'allocation et l'utilisation des ressources et la mise en œuvre des capacités.

163. Les sept produits existants ont été réorganisés en conséquence. Ils continuent de mettre fortement l'accent sur l'optimisation des activités et l'établissement de partenariats aux niveaux régional et mondial en vue d'obtenir des résultats dans les pays, et sur le renforcement des capacités nécessaires et la mise en place d'un cadre politique et institutionnel plus porteur.

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
OS 1	Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition		OS 1	Contribuer à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition +1 nouvelle résultante: 1.4 -2 produits supprimés: 1.1.3, 1.1.4 +2 nouveaux produits: 1.4.3 (1.1.3 reformulé), 1.4.2 (1.1.4 reformulé)
Indicateurs OS1	<i>Faim</i> – prévalence de la sous-alimentation (en pourcentage) (source: FAO) <i>Insécurité alimentaire</i> – prévalence d'une insécurité alimentaire bénigne, modérée et grave (en pourcentage) (source: FAO, Résultats d'enquête sur l'insécurité alimentaire [Initiative Voices of the Hungry] – à élaborer)	Remplacés par des indicateurs des ODD	Indicateurs OS1	- Prévalence de la sous-alimentation (2.1.1) - Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience (2.1.2) - Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (2.2.1)

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le chan- gement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
	<i>Malnutrition</i> – pourcentage des enfants de moins de 5 ans présentant un retard de croissance (source: OMS)			- Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, ventilée par type (surpoids et émaciation) (2.2.2) - Taux de mortalité attribuable à des maladies cardiovasculaires, au cancer, au diabète ou à des maladies respiratoires chroniques (3.4.1)
Résultante 1.1:	Les États Membres et leurs partenaires de développement prennent des engagements politiques explicites sous la forme de politiques, de plans d'investissement, de programmes et de cadres juridiques visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition, et y consacrent les ressources nécessaires.		Résultante 1.1	Les pays ont pris des engagements politiques explicites afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition d'ici à 2030
Indicateurs 1.1	1.1.A: Nombre de pays dotés de politiques, de stratégies et de programmes d'investissement sectoriels et/ou intersectoriels améliorés et appuyés par un cadre juridique. 1.1.B: Nombre de pays qui ont amélioré leur allocation de ressources (sur le plan de l'adéquation, de l'efficacité et de l'efficacité) en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.	Ancien indicateur 1.1.A supprimé	Indicateur 1.1	1.1.A: Nombre de pays ayant adopté des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement sectoriels et/ou intersectoriels complets afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, qui sont appuyés par un cadre juridique
Produit 1.1.1	Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour l'élaboration de cadres de politiques, de plans d'investissement et de programmes sectoriels et intersectoriels en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.		Produit 1.1.1	Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration de cadres de politiques, de plans d'investissement et de programmes sectoriels et intersectoriels visant à éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030
Produit 1.1.2	Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour l'élaboration et l'application de cadres juridiques et de mécanismes d'obligation de rendre des comptes en vue de concrétiser le droit à une alimentation adéquate et d'assurer un accès sûr et équitable aux ressources et aux avoirs.		Produit 1.1.2	Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de l'élaboration et de l'application de cadres juridiques et de cadres des responsabilités visant la concrétisation du droit à une alimentation adéquate
Produit 1.1.3	Renforcement des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour la valorisation des ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.	Supprimé (déplacé sous 1.4.1)		

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Produit 1.1.4	Renforcement des capacités des gouvernements et d'autres parties prenantes pour une allocation et de utilisation des ressources publiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition plus adéquates, plus efficaces et plus efficaces.	Supprimé (déplacé sous 1.4.2)		
Résultante 1.2	Les États Membres et leurs partenaires de développement adoptent des mécanismes de gouvernance et de coordination inclusifs afin d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.		Résultante 1.2	Les pays ont mis en œuvre des mécanismes inclusifs de gouvernance et de coordination pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030
Indicateur 1.2	1.2.A: Nombre de pays qui ont amélioré les mécanismes de coordination et de gouvernance pour éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition.		Indicateur 1.2	1.2.A: Nombre de pays dotés de mécanismes inclusifs de gouvernance, de coordination et d'obligation de rendre des comptes
Produit 1.2.1	Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour assurer une coordination stratégique entre les secteurs et les acteurs intéressés dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition.		Produit 1.2.1	Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en faveur de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition
Résultante 1.3:	Les décisions des États Membres et de leurs partenaires de développement concernant la sécurité alimentaire et la nutrition reposent sur des données factuelles et une analyse rigoureuse, récente et complète de ces domaines, qui tient compte des données et des informations disponibles dans le réseau des systèmes d'information existants des parties prenantes et du secteur		Résultante 1.3	Les pays ont pris des décisions sur la base d'éléments factuels en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030
Indicateur 1.3	1.3.A: Nombre de pays disposant de données factuelles améliorées et de résultats d'analyses de grande qualité produits par des systèmes d'information fonctionnels qui contribuent aux processus d'élaboration de programmes et de politiques en faveur de la sécurité alimentaire et de la nutrition.		Indicateur 1.3	1.3.A: Nombre de pays appuyant leurs décisions en matière de politiques et de programmes d'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes sur des éléments factuels issus d'analyses complètes et intersectorielles
Produit 1.3.1	Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour suivre les tendances et analyser la contribution des secteurs et des acteurs intéressés à la sécurité et la nutrition.		Produit 1.3.1	Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'analyse de l'insécurité alimentaire et de toutes les formes de malnutrition, ainsi que de la contribution des différents secteurs et parties prenantes à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Produit 1.3.2	Amélioration des capacités des gouvernements et des parties prenantes pour répertorier, suivre et évaluer les politiques, les programmes et la législation concernant la sécurité alimentaire et la nutrition afin de prendre des décisions en connaissance de cause.		Produit 1.3.2	Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière de suivi et d'évaluation des politiques, des programmes et de la législation ayant trait à l'élimination de la faim, de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030 sont renforcées
		Nouveau. Comprend des éléments de 1.1	Résultante 1.4:	Les pays ont mis en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement efficaces en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030
		Nouveau	Indicateur 1.4	1.4.A: Nombre de pays mettant en œuvre efficacement leurs politiques, stratégies et programmes d'investissement. Mesure à l'aune des dépenses publiques dans le secteur agricole (ODD 2.A.1) et des ressources humaines gouvernementales
		Nouveau (1.1.3 reformulé)	Produit 1.4.1	Les capacités des gouvernements et des parties prenantes en matière d'allocation et d'utilisation de ressources financières en vue d'éliminer la faim, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sous toutes ses formes d'ici à 2030, sont renforcées
		Nouveau (1.1.4 reformulé)	Produit 1.4.2	Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées en vue de la valorisation des ressources humaines et organisationnelles dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition

Objectif stratégique 2: Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables

Changements dans le cadre de résultats (extrait du document C 2017/3, Annexe 1)

188. Le changement d'orientation est pris en compte dans les 12 indicateurs des ODD au niveau de l'objectif stratégique ainsi que dans les énoncés des résultats et des résultantes. Comme indiqué dans le cadre de résultats pour l'OS 2, les indicateurs des ODD au niveau de l'objectif stratégique mesurent les progrès accomplis par rapport à trois cibles de l'ODD 2, une cible de l'ODD 6, deux cibles de l'ODD 14 et trois cibles de l'ODD 15.

189. Les quatre résultantes ont été restructurées en procédant à de profonds changements d'orientation.

- a) La résultante 2.1 est centrée sur l'amélioration de la productivité de manière durable tout en faisant face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement. Des progrès seront réalisés en adoptant des systèmes de production et des pratiques durables qui favorisent l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets et évitent la dégradation des ressources naturelles. Les six indicateurs ont été réduits au nombre de trois, dont un indicateur des ODD.
- b) La résultante 2.2, qui mettait précédemment l'accent sur l'examen des politiques et l'analyse des mécanismes de gouvernance, a été réorientée et s'intéresse désormais à l'élaboration de politiques et de programmes de développement ainsi qu'à l'investissement et la gouvernance pour obtenir un accroissement durable de la productivité dans l'agriculture, les forêts et les pêches tout en tenant compte du rôle central de la lutte contre le changement climatique et la dégradation de l'environnement. Les progrès seront mesurés par un indicateur.
- c) La résultante 2.3, qui se limitait à l'adoption ou l'approbation d'instruments internationaux choisis, va désormais plus loin en visant l'amélioration de la mise en œuvre des politiques et des instruments internationaux. Elle incorpore la dimension « gouvernance » de la précédente résultante 2.2 afin de contribuer à intégrer de manière efficace l'agriculture, les forêts et les pêches dans les mécanismes de gouvernance internationaux. Cette contribution sera mesurée par quatre indicateurs dont trois sont des indicateurs liés aux ODD.
- d) La résultante 2.4 ne se limite plus à la génération et la diffusion de données et de statistiques et accorde une plus grande attention à la promotion de l'utilisation des données, des outils d'analyse et des produits de la connaissance dans le processus décisionnel. Les progrès seront mesurés par un indicateur.

190. Ces changements ainsi que l'expérience acquise au cours de la période 2014-2017 ont entraîné une reformulation et un regroupement importants des produits pour 2018-2021.

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
OS 2	Intensifier et améliorer de manière durable l'apport de biens et de services issus de l'agriculture, des forêts et des pêches	Titre de l'OS simplifié	OS 2	Rendre l'agriculture, les forêts et les pêches plus productives et plus durables - 4 produits supprimés: 2.1.3, 2.2.3, 2.3.3, 2.4.2
Indicateurs OS2	<i>Production et productivité</i> – indice de la production végétale nette par habitant (2004-2006 = 100); indice de la production animale nette par habitant, y compris la laine (2004-2006 = 100); production de poisson par habitant	Remplacés par des indicateurs des ODD	Indicateurs OS2	- Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière (2.3.1) - Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable (2.4.1)

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
	(tonne/habitant) (capture et aquaculture); production de bois rond par habitant (m3/habitant); valeur ajoutée agricole par travailleur (2 000 USD en valeur constante); la croissance de la productivité totale des facteurs (PTF) est restée stable ou a augmenté depuis la dernière période faisant l'objet d'un rapport (source de toutes les données qui précèdent: FAOSTAT); superficie présentant une amélioration de la productivité agricole et de l'adéquation aux cultures (source: Global Agro-Ecological Zones – GAEZ) <i>Environnement</i> – zones où les terres sont modérément ou fortement dégradées, en pourcentage des terres agricoles et du couvert forestier totaux [source: Système mondial d'information de la FAO sur la dégradation des terres (GLADIS/LADA)]; bilans en éléments nutritifs du sol (source: FAOSTAT); pourcentage de stocks de poissons à l'intérieur des limites biologiques de sécurité (source: FAO); croissance annuelle de la superficie forestière (en pourcentage) (source: FAOSTAT); aires forestières principalement destinées à fournir des services sociaux et environnementaux (source: Évaluation des ressources forestières mondiales, FAO); indice du FEM des avantages pour la biodiversité (source: Banque mondiale)			<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de ressources génétiques animales et végétales destinées à l'alimentation et à l'agriculture sécurisées dans des installations de conservation à moyen ou à long terme (2.5.1) - Proportion des variétés et races locales considérées comme en danger, hors de danger ou exposées à un risque d'extinction de niveau non connu (2.5.2) - Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau (6.4.1) - Niveau de stress hydrique: prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles (6.4.2) - Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières (15.1.1) - Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre et la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (par type d'écosystème) (15.1.2) - Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées (15.3.1) - Indice du couvert végétal des montagnes (15.4.2) - Proportion de stocks de poissons se situant à un niveau biologiquement viable (14.4.1) - Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées (14.5.1)
Résultante 2.1	Les producteurs et les gestionnaires de ressources naturelles adoptent des pratiques de nature à intensifier et à améliorer durablement la production du secteur agricole.		Résultante 2.1	Les pays ont adopté des pratiques visant à améliorer de manière durable la productivité tout en faisant face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches
Indicateurs 2.1	2.1.A: Nombre de pays faisant état d'une augmentation des superficies qui font l'objet d'une gestion durable des terres (GDT) en pourcentage (%) des superficies totales agricoles et forestières, depuis la dernière période considérée. 2.1.B: Nombre de pays dans lesquels l'écart des rendements agricoles s'est resserré depuis la dernière période considérée.		Indicateurs 2.1	2.1.A: Nombre de pays où les producteurs ont adopté des pratiques visant à accroître leur productivité agricole de manière durable 2.1.B: Nombre de pays rendant compte au Comité des pêches au sujet de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable 2.1.C: Nombre de pays rendant compte de progrès vers une gestion durable des forêts (ODD 15.2.1)

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
	<p>2.1.C: Nombre de pays dans lesquels le bilan des protéines consommables par l'homme dans la production animale (rapport production/intrants) a augmenté ou est resté stable depuis la dernière période considérée.</p> <p>2.1.D: Nombre de pays connaissant une augmentation des superficies forestières assujetties à des plans d'aménagement forestier, en pourcentage (%) des superficies forestières totales, depuis la dernière période considérée.</p> <p>2.1.E: Nombre de pays qui ont amélioré les pratiques de pêche/aquaculture durable [d'après les réponses au questionnaire afférent au Code de conduite pour une pêche responsable].</p> <p>2.1.F: Nombre de pays dans lesquels la superficie de la végétation naturelle et des écosystèmes protégés qui a été perdue sous l'effet de l'expansion de l'agriculture a diminué depuis la dernière période considérée.</p>			
Produit 2.1.1	Des pratiques innovantes pour la production agricole durable (y compris les pratiques traditionnelles améliorant la durabilité, notamment celles répertoriées en tant que Systèmes ingénieux du patrimoine agricole mondial) sont recensées, évaluées et diffusées et leur adoption par les parties prenantes est facilitée.		Produit 2.1.1	Des pratiques et des technologies novatrices ont fait l'objet de projets pilotes, ont été testées et ont été appliquées à plus grande échelle par des producteurs, en vue d'un accroissement durable de la productivité et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement
Produit 2.1.2	Des approches intégrées et multisectorielles pour la valorisation, la gestion et la restauration des écosystèmes sont recensées, évaluées et diffusées, et leur adoption par les parties prenantes est facilitée.		Produit 2.1.2	Les capacités des institutions sont renforcées de sorte que soit promue l'adoption de pratiques plus intégrées et intersectorielles qui permettent d'accroître durablement la productivité et la production, et d'apporter une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement
Produit 2.1.3	Les capacités institutionnelles et organisationnelles des institutions, organisations et réseaux publics et privés sont renforcées pour appuyer les efforts d'innovation et de transition vers des systèmes de production agricole plus durables.	Supprimé		

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Résultante 2.2	Dans les États Membres, les parties prenantes renforcent le cadre de gouvernance – à savoir l'ensemble des politiques, lois, cadres de gestion et institutions nécessaires pour aider les producteurs et les gestionnaires de ressources – pendant la phase de transition vers des systèmes de production agricole durables.		Résultante 2.2	Les pays ont élaboré ou amélioré des politiques et des mécanismes de gouvernance en faveur d'une production durable et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement dans les secteurs de l'agriculture, des forêts et des pêches
Indicateurs 2.2	2.2.A: Nombre de pays qui élaborent des documents et des politiques de planification stratégique à un haut niveau en vue de favoriser la gestion durable de la production agricole et des ressources naturelles. 2.2.B: Nombre de pays qui ont des organisations de service public et des mécanismes interinstitutionnels améliorés pour la formulation et l'application de politiques, de stratégies et de cadres juridiques qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.		Indicateur 2.2	2.2.A: Nombre de pays dotés de politiques et de programmes d'investissement correspondants favorisant une agriculture, des forêts et des pêches durables, qui tiennent explicitement compte de la productivité et des revenus, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets et de la conservation de l'environnement, et favorisant la coordination intersectorielle
Produit 2.2.1	Appui fourni aux pays pour analyser les questions de gouvernance et les différentes options concernant la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.		Produit 2.2.1	Des politiques, des stratégies et des programmes d'investissement sont formulés à l'appui d'une agriculture, de forêts et de pêches durables, et d'une réponse au changement climatique et à la dégradation de l'environnement
Produit 2.2.2	Appui fourni aux pays pour renforcer les cadres nationaux de gouvernance qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.		Produit 2.2.2	Les capacités des gouvernements et des parties prenantes sont renforcées afin de faciliter les échanges intersectoriels sur les politiques, en vue de l'élaboration de stratégies et de programmes plus intégrés en matière d'agriculture, de forêts et de pêches durables, compte tenu du changement climatique et de la dégradation de l'environnement
Produit 2.2.3	Appui fourni aux organisations du service public et aux mécanismes interinstitutions pour la mise en œuvre des politiques, des stratégies et des cadres juridiques qui encouragent la gestion durable des ressources naturelles et de la production agricole.	Supprimé (consolidé sous 2.2.2)		
Résultante 2.3	Les parties prenantes approuvent/adoptent des instruments internationaux (et régionaux) et appuient des mécanismes de gouvernance connexes en faveur de systèmes de production agricole durables.		Résultante 2.3	Les pays ont amélioré la mise en œuvre des politiques et instruments internationaux en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Indicateurs 2.3	2.3.A: Nombre de pays ayant fait la preuve d'un niveau élevé d'engagement/d'appui à l'égard de certains instruments internationaux de la FAO. 2.3.B: Nombre de pays qui ont fait preuve d'un engagement/soutien rigoureux s'agissant de certains mécanismes de gouvernance de la FAO. 2.3.C: Nombre de pays qui ont renforcé leurs cadres législatifs en intégrant des dispositions de certains instruments internationaux (contraignants et non contraignants) de la FAO.		Indicateurs 2.3	2.3.A: Nombre de pays qui ont publié des rapports nationaux analysant les indicateurs des ODD pertinents pour l'OS2, sur la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, portant sur l'agriculture, les forêts et les pêches durables 2.3.B: Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres) (ODD 13.2.1) 2.3.C: Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ODD 14.6.1) 2.3.D: Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et des écosystèmes (ODD 15.A.1)
Produit 2.3.1	Appui aux parties prenantes pour participer à l'élaboration de nouveaux instruments et mécanismes internationaux (et régionaux) et à la mise à jour des instruments et des mécanismes existants, sous l'égide de la FAO.		Produit 2.3.1	Un appui est fourni en faveur d'une intégration efficace de l'agriculture, des forêts et des pêches dans les mécanismes de gouvernance internationaux, en particulier ceux qui concernent le Programme 2030, le changement climatique, la biodiversité et la désertification, ainsi que les programmes et instruments relatifs à l'environnement relevant de la responsabilité de l'Organisation
Produit 2.3.2	Appui aux parties prenantes pour que les secteurs agricoles aient une place plus grande dans les instruments internationaux, les mécanismes de gouvernance, les processus et les partenariats qui relèvent du mandat de la FAO mais qui ne sont pas sous son égide.		Produit 2.3.2	Les capacités des institutions sont renforcées en vue de la mise en œuvre de politiques et d'instruments internationaux qui encouragent une production durable et permettent de faire face au changement climatique et à la dégradation de l'environnement
Produit 2.3.3	Appui aux parties prenantes pour faciliter la mise en œuvre et l'application des instruments internationaux (et régionaux) ainsi que des recommandations/obligations des mécanismes de gouvernance connexes.	Supprimé (consolidé sous 2.3.2)		

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Résultante 2.4	Les parties intéressées prennent des décisions fondées sur des éléments factuels en ce qui concerne la planification et la gestion des secteurs agricoles et des ressources naturelles à l'appui de la transition vers des systèmes de production agricole durables grâce au suivi, aux statistiques, à l'évaluation et à l'analyse.		Résultante 2.4	Les pays ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels en faveur d'une agriculture, de forêts et de pêches durables, tout en répondant au changement climatique et à la dégradation de l'environnement
Indicateurs 2.4	2.4.A: Nombre de pays pour lesquels on constate une amélioration des taux de réponse et/ou de la qualité des contributions à la collecte mondiale de données sur l'agriculture et les ressources naturelles pendant la période considérée. 2.4.B: Nombre de pays qui produisent des comptes de l'économie et de l'environnement (conformes aux critères SCEE-AGRI) pour l'évaluation de l'activité dans l'agriculture, la foresterie et la pêche. 2.4.C: Nombre de pays qui font un usage modéré ou intensif des statistiques pour la prise des décisions concernant l'agriculture et la gestion des ressources naturelles depuis la dernière période considérée, selon l'opinion d'experts.		Indicateur 2.4	2.4.A: Nombre de pays par niveau de disponibilité, d'accessibilité, de qualité et d'utilisation de données sectorielles/intersectorielles et d'outils/de produits d'analyse dans la prise de décisions en matière d'agriculture, de forêts et de pêches
Produit 2.4.1	Les données et les informations pertinentes sont rassemblées, regroupées, intégrées et diffusées, et de nouvelles données sont générées par analyse et modélisation, en collaboration avec des partenaires.		Produit 2.4.1	Des produits stratégiques de connaissances, portant sur des questions régionales ou mondiales et comportant des données sur la production durable, le changement climatique et la dégradation de l'environnement, ont été mis au point
Produit 2.4.2	Des méthodologies, normes, standards, définitions et autres outils utiles pour la collecte, la gestion, le regroupement et l'analyse des données sont formulés et diffusés.	Supprimé		
Produit 2.4.3	Appui aux institutions en matière de renforcement des capacités aux niveaux national et régional pour la planification et la mise en œuvre de la collecte, de l'analyse, de l'application et de la diffusion des données.	(devient 2.4.2)	Produit 2.4.2	Les capacités des institutions sont renforcées en faveur de la collecte, de l'analyse et de la communication de données étayant la prise de décisions en matière de production durable, de changement climatique et de dégradation de l'environnement, y compris les ODD pertinents

Objectif stratégique 3: Réduire la pauvreté rurale

Changements dans le cadre de résultats (extrait du document C 2017/3, Annexe 1)

213. Le changement d'orientation est pris en compte dans les neuf indicateurs des ODD au niveau de l'objectif stratégique, ainsi que dans les énoncés révisés des produits et des résultantes. Les indicateurs précédents d'objectif stratégique ont été remplacés par des cibles et des indicateurs d'ODD qui mesurent le niveau de la pauvreté, l'accès aux services de base et les droits fonciers, ainsi que les revenus et l'emploi décent, y compris les aspects liés au travail des enfants. Les indicateurs de résultantes ont été réorganisés en partie, en incluant sept indicateurs d'ODD pour mesurer les progrès des pays en ce qui concerne le degré d'application des cadres de politiques qui protègent les droits d'accès des pêcheurs artisanaux, l'accès équitable des femmes à la propriété foncière, la proportion de la population couverte par les systèmes de protection sociale et le niveau des dépenses publiques pour la mise en œuvre des politiques.

214. Une nouvelle résultante, la quatrième, est proposée pour mesurer les politiques, stratégies et programmes multisectoriels qui tiennent compte de l'égalité des sexes et visent à réduire la pauvreté (résultante 3.4), tandis que la formulation des résultantes 3.1, 3.2 et 3.3 a été affinée afin que les énoncés soient mieux ciblés et plus clairs.

- a) La résultante 3.1 s'intéresse désormais plus spécifiquement à la dimension d'autonomisation tandis que l'accent mis sur l'élimination des obstacles aux moyens de production, services et connaissances, ainsi qu'à l'accès aux marchés pour les ruraux pauvres est considéré de façon plus globale. Une priorité accrue est donnée à l'exploitation des possibilités offertes par l'agriculture, les pêches et les forêts pour réduire la pauvreté en prêtant une attention particulière au défi posé par le changement climatique.
- b) La résultante 3.2 demeure en grande partie inchangée mais une certaine importance est accordée à la facilitation de la diversification des revenus dans le contexte des transformations des zones rurales et de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets, à l'intégration plus poussée des pauvres ruraux dans des filières et marchés spécifiques, et à une modification de l'intitulé pour mieux mettre en valeur le rapprochement avec l'OIT.
- c) La résultante 3.3 est ajustée pour tenir compte du resserrement des liens dans le PS 3 et avec les PS 1, 2 et 5. Elle élargit ainsi son champ d'application et vise à développer les systèmes de protection sociale dans les zones rurales, y compris la protection sociale tenant compte de la nutrition, les systèmes de protection sociale axés sur le renforcement de la résilience dans des contextes humanitaires et la recherche de meilleures synergies avec la gestion de l'agriculture et des ressources naturelles.
- d) La nouvelle résultante 3.4 met l'accent sur le renforcement des capacités nationales à mettre en place des politiques, stratégies et programmes multisectoriels tenant compte de l'équité entre les sexes et axés sur la réduction de la pauvreté. La FAO aidera les pays à relever le défi de l'ODD 1 dans le contexte du changement climatique et des migrations, en promouvant et en appuyant des approches multisectorielles de la réduction de la pauvreté qui tiennent compte des stratégies différenciées offrant des voies multiples pour sortir de la pauvreté. Cette résultante inclut également la génération de données factuelles, de connaissances et de statistiques connexes, ainsi que la conduite d'évaluations et l'échange d'informations sur les approches qui ont réussi.

215. Les neuf produits actuels ont été réorganisés en conséquence (et réduits d'une unité). Concernant en particulier la résultante 3.1, le changement d'orientation a entraîné le regroupement des activités autour de la production durable favorable aux pauvres, la gestion des ressources naturelles et les services ruraux. Les produits continuent d'être très axés sur les résultats dans les pays en donnant la priorité au renforcement des capacités nécessaires et à l'amélioration du cadre institutionnel et décisionnel favorable.

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
OS 3	Réduire la pauvreté rurale		OS 3	Réduire la pauvreté rurale +1 nouvelle résultante: 3.4 -4 produits supprimés: 3.1.3, 3.1.4, 3.2.3, 3.3.2 +3 nouveaux produits: 3.3.2, 3.4.1, 3.4.2 (3.3.2 reformulé)
Indicateurs OS3	<p><i>Pauvreté rurale</i> - indice numérique de pauvreté par rapport au seuil de pauvreté rurale (pourcentage de la population rurale); écart de revenu ou de consommation qui sépare les pauvres du seuil de pauvreté (pourcentage); nombre absolu de ruraux pauvres (Banque mondiale, toutes sources confondues).</p> <p><i>Malnutrition rurale</i> - prévalence de la malnutrition, poids pour l'âge (pourcentage des enfants âgés de moins de cinq ans); pourcentage d'enfants de moins de cinq ans qui présentent un retard de croissance (source: OMS); ampleur du déficit alimentaire (kcal/habitant/jour) (source: FAO)</p> <p><i>Santé en milieu rural</i> - taux de mortalité chez les enfants âgés de moins de cinq ans (pour 1 000 naissances vivantes) (source: OMS); taux de mortalité maternelle (estimation nationale, pour 100 000 naissances vivantes) (source: Groupe interinstitutions des Nations Unies); (source: Groupe interinstitutions des Nations Unies); personnel des services de santé pour les communautés (pour 1 000 personnes) (source: OMS)</p>	Remplacés par des indicateurs des ODD	Indicateurs OS3	<ul style="list-style-type: none"> - Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international (1.1.1) - Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (1.2.1) - Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base (1.4.1) - Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers (1.4.2) - Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial (1.5.2) - D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires (2.3) - Proportion de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) non scolarisés et sans emploi, ni formation (8.6.1) - Proportion et nombre d'enfants âgés de 5 à 17 ans qui travaillent, par sexe et âge (8.7.1) - Taux de croissance des dépenses des ménages ou du revenu par habitant pour les 40 pour cent de la population les plus pauvres et pour l'ensemble de la population (10.1.1)
Résultante 3.1	Les ruraux pauvres ont un meilleur accès, plus équitable, aux ressources productives, services, organisations et marchés, et peuvent gérer leurs ressources d'une manière plus durable.		Résultante 3.1	Les ruraux pauvres et les organisations de ruraux pauvres se sont vu donner les moyens d'accéder aux ressources productives, aux services et aux marchés

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Indicateurs 3.1	3.1.A: Nombre de pays utilisant un ensemble amélioré de stratégies, politiques, lignes directrices, réglementations et outils visant à faciliter l'accès des ruraux pauvres, hommes et des femmes, aux ressources productives, aux services appropriés et aux marchés, et à encourager la gestion durable de la base de ressources naturelles. 3.1.B: Nombre de pays dans lesquels les organisations rurales, les institutions gouvernementales et d'autres parties prenantes concernées ont renforcé leurs capacités en vue d'améliorer l'accès équitable des ruraux pauvres (hommes et femmes) aux ressources productives, aux services appropriés, aux organisations et aux marchés, et de promouvoir la gestion durable de la base de ressources naturelles.		Indicateurs 3.1	3.1.A: Nombre de pays qui disposent de stratégies, notamment des politiques, des directives, des réglementations, des outils et des programmes, visant l'autonomisation des ruraux pauvres et l'élimination des obstacles qui empêchent les pauvres – hommes et femmes – d'accéder aux ressources productives, aux services, aux technologies et aux marchés 3.1.B: Nombre de pays dans lesquels des organisations rurales, institutions gouvernementales et autres parties prenantes concernées ont renforcé leurs capacités en faveur de l'autonomisation des ruraux pauvres et d'un accès plus équitable des pauvres, hommes et femmes, aux ressources productives, services, technologies et marchés 3.1.C: Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire, politique ou institutionnel reconnaissant et protégeant les droits d'accès des petits pêcheurs (ODD 14.B.1) 3.1.D: a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit (ODD 5.A.1) 3.1.E: Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres (ODD 5.A.2)
Produit 3.1.1	Appui visant à renforcer les organisations et institutions rurales et à faciliter l'autonomisation des ruraux pauvres.		Produit 3.1.1	Des organisations et des institutions rurales renforcées et une action collective des ruraux pauvres facilitée
Produit 3.1.2	Appui visant à promouvoir et intégrer des approches favorables aux pauvres dans les politiques et les programmes qui améliorent l'accès aux ressources naturelles et leur gestion durable.		Produit 3.1.2	Des stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer l'accès des ruraux pauvres à un ensemble de services, aux financements, aux connaissances, aux technologies, aux marchés et aux ressources naturelles, y compris dans le contexte du changement climatique, et leur pouvoir de décision en la matière
Produit 3.1.3	Appui pour améliorer l'accès des producteurs et des ménages ruraux pauvres aux technologies, aux connaissances, aux intrants et aux marchés appropriés.	Supprimé (consolidé sous 3.1.2)		

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Produit 3.1.4	Appui en vue d'innover dans la mise en place de services ruraux et le développement d'infrastructures accessibles aux ruraux pauvres.	Supprimé (consolidé sous 3.1.2)		
Produit 3.1.5	Avis en matière de politiques intersectorielles et renforcement des capacités en vue de définir des stratégies de réduction de la pauvreté et de développement rural durable et équitable sur le plan de l'égalité hommes-femmes.	(devient 3.1.3)	Produit 3.1.3	Appui aux politiques, renforcement des capacités et production de connaissances en vue d'une accélération de la parité hommes-femmes et de l'autonomisation économique des femmes rurales
Résultante 3.2	Les ruraux pauvres ont davantage de possibilités d'accéder à un emploi agricole ou non agricole décent.		Résultante 3.2	Les pays ont amélioré l'accès des ruraux pauvres, en particulier les jeunes et les femmes, à des possibilités d'emploi productif et de travail décent
Indicateur 3.2	3.2.A: Nombre de pays ayant mis en place un ensemble amélioré de politiques, institutions et interventions visant à créer des emplois ruraux décents, notamment pour les femmes et les jeunes.		Indicateur 3.2	3.2.A: Nombre de pays dotés d'un ensemble amélioré d'institutions et de stratégies - notamment de politiques, directives, réglementations et outils et programmes - visant la création d'emplois décents, y compris pour les femmes et les jeunes
Produit 3.2.1	Appui à l'élaboration de politiques fondées sur des données factuelles et renforcement des capacités en matière de formulation et d'application de politiques, stratégies et programmes qui créent des emplois ruraux décents en mettant l'accent sur l'autonomisation sociale et économique des femmes rurales et des jeunes.		Produit 3.2.1	Appui aux politiques et renforcement des capacités dans la formulation et la mise en œuvre de stratégies, politiques, directives et programmes visant à améliorer les possibilités d'emploi rural décent, l'esprit d'entreprise et le développement des compétences, en particulier pour les jeunes et les femmes
Produit 3.2.2	Appui aux politiques en vue d'étendre aux zones rurales le champ d'application des normes internationales du travail.		Produit 3.2.2	Appui aux politiques et renforcement des capacités en vue du renforcement de l'application aux zones rurales des normes internationales du travail, afin d'améliorer la qualité des emplois et la sécurité au travail, et s'agissant en particulier du travail des enfants et du travail forcé
Produit 3.2.3	Appui technique pour l'établissement de systèmes d'information et la production de données et de connaissances sur l'emploi rural décent aux niveaux national, régional et mondial.	Supprimé		
Résultante 3.3	Les systèmes de protection sociale sont renforcés en vue d'une réduction durable de la pauvreté rurale.		Résultante 3.3	Les pays ont amélioré l'accès des ruraux pauvres aux systèmes de protection sociale

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le chan- gement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Indicateur 3.3	3.3.A: Nombre de pays dotés de systèmes de protection sociale améliorés qui relie celle-ci à la réduction de la pauvreté rurale, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la gestion durable des ressources naturelles.		Indicateurs 3.3	3.3.A: Nombre de pays dotés de systèmes de protection sociale améliorés qui relie celle-ci à la réduction de la pauvreté rurale, à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la gestion durable des ressources naturelles 3.3.B: Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale (ODD 1.3.1) 3.3.C: Proportion des dépenses publiques totales affectées aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) (ODD 1.A.2) 3.3.D: Dépenses publiques totales consacrées aux programmes de protection sociale et d'emploi, en proportion des budgets nationaux et du PIB (ODD 8.B.1)
Produit 3.3.1	Avis sur les politiques, renforcement des capacités et activités de plaidoyer pour l'amélioration des systèmes de protection sociale afin de favoriser un développement rural durable et équitable, réduire la pauvreté et améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition.		Produit 3.3.1	Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer en faveur de l'élargissement de la couverture de protection sociale offerte aux ruraux pauvres, notamment dans les contextes fragiles et humanitaires
Produit 3.3.2	Perfectionnement des systèmes d'information et des instruments d'acquisition de connaissances fondées sur des données factuelles afin d'évaluer l'impact des mécanismes de protection sociale sur la réduction des inégalités, l'amélioration des moyens d'existence ruraux et le renforcement de la capacité des ruraux pauvres de gérer les risques.	Supprimé (déplacé sous 3.4.2)		
		Nouveau	Produit 3.3.2	Appui aux politiques, production de connaissances, renforcement des capacités et plaidoyer en faveur d'une amélioration des synergies entre la protection sociale, la nutrition, l'agriculture et la gestion des ressources naturelles, y compris le changement climatique
		Nouveau	Résultante 3.4	Les pays ont renforcé leurs capacités de conception, de mise en œuvre et d'évaluation de politiques, de stratégies et de programmes multisectoriels en faveur de la parité hommes-femmes, qui contribuent à la réalisation de l'ODD 1

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
		Nouveau	Indicateurs 3.4	3.4.A: Nombre de pays dotés de capacités renforcées pour la mise en place de politiques, stratégies et programmes de développement complets et multisectoriels visant la réduction de la pauvreté rurale 3.4.B: Proportion des ressources directement allouées par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté (ODD 1.A.1)
		Nouveau	Produit 3.4.1	Des capacités nationales renforcées pour la conception et la mise en œuvre de politiques, stratégies et programmes de réduction de la pauvreté rurale complets, équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes et multisectoriels, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique
		Nouveau (3.3.2 reformulé)	Produit 3.4.2	Des données, des connaissances et des outils sont fournis aux fins de la promotion et de l'évaluation des politiques et stratégies de réduction de la pauvreté rurale complètes, équitables sur le plan de l'égalité hommes-femmes et multisectorielles, y compris dans le contexte des migrations et du changement climatique, et du suivi des progrès accomplis dans la réduction de la pauvreté rurale

Objectif stratégique 4: Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces

Changements dans le cadre de résultats (extrait du document C 2017/3, Annexe 1)

239. Le cadre de résultats pour le PS 4 a été reformulé pour faire évoluer le programme d'une structure thématique dans laquelle les résultantes et les produits ont été formulés autour de thèmes distincts, tels que l'établissement de normes, le commerce, le développement de la filière, les pertes et le gaspillage de nourriture, les investissements et les financements, vers une structure axée davantage sur les résultats. La nouvelle structure reconnaît que la réalisation de systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et efficaces nécessite une approche plus intégrée du diagnostic et de l'élimination des obstacles d'importance critique au développement de ces systèmes, ce qui permettra au secteur privé, au secteur public (y compris un large éventail de ministères dont les mandats ont une incidence sur les systèmes agricoles et alimentaires), à la société civile et aux partenaires donateurs d'élaborer des ensembles de mesures de façon plus cohérente et mieux coordonnée.

240. La nouvelle structure, qui était plutôt centrée sur le traitement de domaines de travail thématiques distincts, visera à cibler plus précisément les efforts déployés par la FAO pour rendre les systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces et inclusifs. Ces changements sont pris en compte au niveau de l'objectif stratégique, dont les quatre indicateurs de suivi mesurent les progrès accomplis par rapport aux deux cibles de l'ODD 2 et à une cible de chacun des ODD 12 et 17, ainsi que dans les énoncés révisés des résultantes et des produits.

241. Les quatre résultantes ont été restructurées comme suit:

- a) La résultante 4.1 aide les pays à formuler et adopter des normes internationales pour la sécurité sanitaire des aliments, la santé des plantes et la santé animale, des accords commerciaux internationaux ainsi que des directives volontaires, qui tous contribuent à la gouvernance mondiale des systèmes agricoles et alimentaires et fournissent le cadre dans lequel les pays conçoivent et élaborent des politiques et des règlements en faveur du développement de ces systèmes.
- b) La résultante 4.2 vise à améliorer l'alignement intersectoriel des politiques et stratégies nationales sur les cadres internationaux, en renforçant les capacités des organisations du secteur public à élaborer et mettre en œuvre des politiques, des règlements (y compris ceux qui sont liés à la mise en œuvre des normes) et des plans d'investissement. Elle tend également à mettre en place des modalités pratiques telles que l'agriculture contractuelle et les achats institutionnels qui améliorent l'intégration des acteurs de petite dimension.
- c) La résultante 4.3 met l'accent sur le renforcement des capacités techniques et de gestion de ceux qui participent aux activités de la filière, ainsi que des fournisseurs de services d'appui tels que les investissements et les financements.
- d) La résultante 4.4 regroupe les activités visant à améliorer la collecte et l'utilisation des données factuelles qui sont utilisées pour prendre des décisions à tous les niveaux, de l'analyse du marché mondial (y compris AMIS) aux travaux effectués au niveau national sur le suivi des politiques.

242. Les produits ont été réorganisés et réduits de dix à huit en regroupant deux produits liés à la mise en œuvre des politiques et en portant l'indicateur mesurant les progrès accomplis dans la réduction des pertes et du gaspillage de nourriture, qui était au niveau des produits, au niveau de l'objectif stratégique.

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
OS 4	Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces		OS 4	Œuvrer à des systèmes agricoles et alimentaires plus inclusifs et plus efficaces +1 nouvelle résultante: 4.4 -4 produits supprimés: 4.1.3, 4.1.4, 4.2.2, 4.3.3 +2 nouveaux produits: 4.4.1 (4.1.3 reformulé), 4.4.2 (4.1.4 reformulé)
Indicateurs OS4	Accroître la valeur du commerce mondial de produits agricoles par rapport à la valeur de la production agricole mondiale (source: FAOSTAT). Mesure dans laquelle la croissance de la valeur ajoutée des produits agroalimentaires est supérieure à la croissance de la valeur ajoutée des produits agricoles (source: ONUDI). Croissance mondiale de la productivité du travail dans les secteurs de l'agriculture et des agro-industries (source: BIT).	Remplacés par des indicateurs des ODD	Indicateurs OS4	- Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière (2.3.1) - Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires (2.c.1) - Indice mondial des pertes de nourriture (12.3.1) - Part des pays en développement et des pays les moins avancés dans les exportations mondiales (17.11.1)
Résultante 4.1	Des accords, des normes et des mécanismes internationaux favorisant des échanges et des marchés plus inclusifs et plus efficaces sont formulés et mis en œuvre par les pays.		Résultante 4.1	Des normes internationales, des accords et des directives volontaires sont formulés afin d'améliorer l'accès des pays aux marchés internationaux et le fonctionnement de ces derniers
Indicateurs 4.1	4.1.A: Nombre de pays qui ont aligné des politiques, réglementations et mécanismes nationaux (liés au commerce international des produits de l'agriculture, de la foresterie et de l'alimentation) pour être conformes aux accords commerciaux. 4.1.B: Pourcentage de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) participant à l'établissement de normes internationales sous l'égide du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), ou pourcentage des normes du Codex émanant des pays les moins avancés 4.1.C: Nombre de pays en développement dans lesquels l'indice FAO des systèmes de réglementation a augmenté.		Indicateurs 4.1	4.1.A: Pourcentage de pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (tranche inférieure) participant à l'établissement de normes internationales sous l'égide du Codex Alimentarius et de la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), ou pourcentage des normes du Codex émanant des pays les moins avancés 4.1.B: Nombre de pays dont l'accès aux marchés internationaux a été amélioré par des accords commerciaux. Mesure également au moyen des subventions à l'exportation dans le secteur agricole (ODD 2.B.2) et de la part des lignes tarifaires concernées par les importations en provenance des pays les moins avancés et des pays en développement bénéficiant d'une franchise de droits (ODD 10.A.1) 4.1.C: Nombre de pays dont l'accès aux marchés internationaux a été amélioré par l'adoption de directives volontaires internationales

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Produit 4.1.1	Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux, sont formulées et convenues par les pays et servent de référence pour l'harmonisation internationale.		Produit 4.1.1	Des normes internationales, nouvelles et révisées, en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments et de santé des végétaux, sont formulées et convenues par les pays et servent de référence pour l'harmonisation internationale
Produit 4.1.2	Les pays et leurs communautés économiques régionales bénéficient d'une aide pour participer efficacement à l'élaboration et à la mise en œuvre d'accords, de réglementations, de mécanismes et de cadres internationaux visant à mettre en place des marchés transparents et à accroître les débouchés commerciaux régionaux et mondiaux.		Produit 4.1.2	Les capacités des pays et de leurs communautés économiques régionales sont renforcées en vue de leur participation efficace à la formulation d'accords internationaux et de directives volontaires en faveur de mesures commerciales transparentes, de meilleurs débouchés commerciaux et de systèmes agricoles et alimentaires plus efficaces
Produit 4.1.3	Les gouvernements et les parties prenantes nationales reçoivent des informations et analyses actualisées aux fins d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies inclusives et efficaces relatives au commerce et aux marchés.	Supprimé (déplacé sous 4.4.1)		
Produit 4.1.4	Les institutions du secteur public bénéficient d'une aide pour améliorer leurs capacités de concevoir et d'appliquer des politiques et des cadres réglementaires améliorés, et de fournir des services publics liés à la santé animale et végétale, à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments.	Supprimé (déplacé sous 4.4.2)		
Résultante 4.2	Des chaînes agroalimentaires plus inclusives et plus efficaces sont développées et mises en place par les secteurs public et privé.		Résultante 4.2	Les pays ont élaboré et mis en œuvre des politiques, des cadres réglementaires et des accords institutionnels à l'appui du développement de systèmes agroalimentaires inclusifs et efficaces
Indicateurs 4.2	4.2.A: Nombre de pays dans lesquels la valeur ajoutée des produits agroalimentaires a augmenté plus vite que la valeur ajoutée des produits agricoles. 4.2.B: Nombre de pays dans lesquels l'indice FAO des pertes vivrières a diminué.		Indicateurs 4.2	4.2.A: Nombre de pays dans lesquels ont été mis en place les éléments d'un environnement favorable à un développement plus inclusif et plus efficace de l'agriculture et du système alimentaire, également mesuré à l'aune des Engagements pris et des décaissements effectués dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce (ODD 8.A.1) 4.2.B: Progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre des instruments internationaux visant à combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (ODD 14.6.1)

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Produit 4.2.1	Les institutions du secteur public bénéficient d'une aide pour formuler et appliquer des politiques et des stratégies, et fournir des biens publics visant à rendre les chaînes agroalimentaires plus inclusives et plus efficaces.		Produit 4.2.1	Les capacités des organisations du secteur public sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de politiques, de stratégies, de cadres réglementaires et de plans d'investissement à l'appui du développement de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces
Produit 4.2.2	Un appui est fourni à l'élaboration de programmes de réduction des pertes et du gaspillage fondés sur des données factuelles aux niveaux national, régional et mondial.	Supprimé		
Produit 4.2.3	Les acteurs de la chaîne de valeur bénéficient d'une aide technique et administrative pour favoriser les chaînes agroalimentaires inclusives, efficaces et durables.		Produit 4.2.3	Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue de la conception et de la mise en œuvre de modalités institutionnelles favorables à des systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces
Résultante 4.3	Des politiques, des instruments financiers et des investissements qui rendent les systèmes agroalimentaires plus inclusifs et plus efficaces sont élaborés et mis en œuvre par les secteurs public et privé.		Résultante 4.3	Les pays ont renforcé les capacités du secteur public et du secteur privé et accru les investissements accrus afin de promouvoir le développement d'entreprises agroalimentaires et de filières inclusives
Indicateurs 4.3	4.3.A: Nombre de pays dans lesquels le crédit agricole a augmenté en valeur réelle (corrigée de l'inflation). 4.3.B: Nombre de pays dans lesquels le taux d'investissement agricole a augmenté. 4.3.C: Nombre de pays dans lesquels on a réduit les éléments dissuasifs ayant une incidence sur l'agriculture et le secteur alimentaire du fait de distorsions induites par les politiques.		Indicateurs 4.3	4.3.A: Nombre de pays dans lesquels les acteurs de la filière ont renforcé leurs capacités techniques et leurs capacités de gestion 4.3.B: Nombre de pays dotés d'instruments et de services financiers et de mécanismes de gestion des risques au service du développement de l'agriculture et des chaînes alimentaires, mesuré également par le Pourcentage de petites entreprises industrielles ayant contracté un prêt ou une ligne de crédit (ODD 9.3.2) 4.3.C: Nombre de pays dans lesquels les investissements dans les systèmes agricoles et alimentaires ont augmenté, mesuré également au moyen de l'indice d'orientation agricole des dépenses publiques (ODD 2.A.1) et du total des apports publics alloués au secteur agricole (ODD 2.A.2)
Produit 4.3.1	Des institutions des secteurs public et privé bénéficient d'une aide pour concevoir et mettre en œuvre des instruments et services financiers visant à améliorer l'accès au capital en vue de rendre les systèmes agroalimentaires plus efficaces et plus inclusifs.		Produit 4.3.1	Les acteurs de la chaîne de valeur sont dotés des capacités techniques et des capacités de gestion qui permettent de développer des filières agricoles et alimentaires inclusives, efficaces et durables

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Produit 4.3.2	Des institutions d'investissement publiques et privées bénéficient d'une aide pour accroître les investissements responsables dans des systèmes agroalimentaires efficaces et inclusifs.		Produit 4.3.2	Les capacités des organisations du secteur public et du secteur privé sont renforcées en vue d'une augmentation de l'investissement dédié, et de la conception et de la mise en œuvre d'instruments et de services financiers et de mécanismes de gestion des risques au service de systèmes agricoles et alimentaires efficaces et inclusifs
Produit 4.3.3	Des systèmes sont établis et des pays bénéficient d'une aide pour suivre, analyser et gérer les impacts des politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes alimentaires.	Supprimé		
		Nouveau	Résultante 4.4	Les pays ont pris des décisions fondées sur des éléments factuels à l'appui du développement des systèmes agroalimentaires
		Nouveau	Indicateur 4.4	4.4.A: Nombre de pays par niveau de disponibilité, d'accessibilité, de qualité et d'utilisation de données et d'outils/de produits d'analyse dans la prise de décisions en matière de systèmes agricoles et alimentaires inclusifs et efficaces
		Nouveau (4.1.3 reformulé)	Produit 4.4.1	Des informations et analyses sur le marché mondial actualisées sont fournies afin de promouvoir la transparence des marchés et d'améliorer les possibilités commerciales locales, régionales et mondiales
		Nouveau (4.1.4 reformulé)	Produit 4.4.2	Les organisations du secteur public sont dotées des moyens d'établir des systèmes de suivi et d'analyse des incidences qu'ont les politiques commerciales, alimentaires et agricoles sur les systèmes agricoles et alimentaires nationaux

Objectif stratégique 5: Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise

Changements dans le cadre de résultats (extrait du document C 2017/3, Annexe 2)

265. Le changement d'orientation est pris en compte dans les neuf indicateurs d'objectif stratégique qui servent au suivi des neuf cibles des ODD 1, 2, 11, 13, 15 et 16.

266. La structure des quatre résultantes correspond, pour l'essentiel, à la structure du Cadre d'action de Sendai. Le nombre total de produits a pu être réduit de neuf à huit en regroupant les travaux sur la coordination réalisés au titre de la résultante 1.

- a) La résultante 5.1 sur la gouvernance des risques visera à souligner et intégrer les domaines d'activité consacrés aux crises dans la filière alimentaire et aux crises prolongées dans les stratégies et politiques nationales portant sur les risques de catastrophe et les crises, et à renforcer, d'une façon intégrée, la coordination des politiques et des programmes qui se situent au carrefour de l'assistance humanitaire et du développement.
- b) La résultante 5.2 portera sur le renforcement du lien entre l'alerte rapide et l'intervention rapide, sur la mesure de la résilience et sur l'institutionnalisation du système d'établissement de rapport et du système de statistique sur les dommages et des pertes.
- c) La résultante 5.3, en collaboration avec le PS 3, visera à encourager le développement et la mise en œuvre de systèmes de protection sociale réactifs aux chocs tout en contribuant à la mise en place de garanties en matière foncière et d'un accès équitable aux terres et aux ressources, en particulier dans les conflits et crises prolongées.
- d) La résultante 5.4 reste concentrée sur le renforcement des capacités de se préparer à des situations de crise et la fourniture d'une assistance humanitaire visant à préserver les moyens d'existence. Le nombre de produits associés à cette résultante a été réduit à deux, et l'ancien produit concernant la coordination relève désormais du produit 5.1.2.

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
OS 5	Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise		OS 5	Améliorer la résilience des moyens d'existence face à des menaces ou en situation de crise <i>-1 produit supprimé: 5.4.3</i>
Indicateurs OS5	<i>Exposition au risque</i> - indice d'exposition au risque (qui sera élaboré sur la base des données du Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA) et de la Direction générale aide humanitaire et protection civile (ECHO). <i>Dépendance à l'égard de l'aide alimentaire</i> - livraisons d'aide alimentaire céréalière, par habitant (source: PAM-FAO). <i>Santé des écosystèmes</i> - bilans en éléments nutritifs (source: FAOSTAT); aires terrestres protégées (source: Banque mondiale); aires forestières principalement destinées à fournir des services sociaux et environnementaux (source: Évaluation des ressources forestières mondiales, FAO); croissance	Remplacés par des indicateurs des ODD	Indicateurs OS5	- Nombre de décès, de disparus et de personnes touchées suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes (1.5.1 et 13.1.2) - Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience (2.1.2) - Prévalence de la malnutrition (émaciation et surpoids) (2.2.2) - Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable (2.4.1) - Indicateur des anomalies tarifaires pour les denrées alimentaires (2.c.1)

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
	annuelle de la superficie forestière (pourcentage) (source: FAOSTAT); indice du FEM des avantages pour la biodiversité (source: Banque mondiale). <i>Malnutrition</i> - Indice de malnutrition aiguë globale (taux médians) (source: CE DAT)			-Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB mondial, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base (11.5.2) - Nombre de décès, de disparus et de personnes touchées suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes (13.1.2 et 1.5.1) - Proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées (15.3.1) Nombre de décès liés à des conflits pour 100 000 habitants (par sexe, âge et cause) (16.1.2)
Résultante 5.1	Les pays et régions adoptent et mettent en œuvre des systèmes institutionnels, politiques et juridiques ainsi que des cadres réglementaires pour la réduction des risques et la gestion des crises.		Résultante 5.1	Les pays ont adopté ou mis en œuvre des systèmes et des cadres juridiques, politiques et institutionnels à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises
Indicateur 5.1	5.1.A: Nombre de pays qui ont amélioré leur engagement et leurs capacités de gestion des risques de crise et de catastrophe concernant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition au moyen de politiques, de lois et de systèmes institutionnels.		Indicateurs 5.1	5.1.A: Nombre de pays par niveau d'engagement et de capacités en faveur de la réduction/gestion des risques de catastrophe et de crise concernant l'agriculture, l'alimentation et la nutrition sous forme de politiques, de cadres juridiques et de systèmes institutionnels (ODD 1.5.3 = 13.1.1) 5.1.B: Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution prévue déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres) (ODD 13.2.1) 5.1.C: Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et tertiaire les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide (ODD 13.3.1)
Produit 5.1.1	Renforcement des capacités de formulation et de promotion des politiques, stratégies et plans de réduction des risques et de gestion des crises.		Produit 5.1.1	Les capacités nationales des autorités et des organismes publics sont renforcées en vue de la formulation et de la promotion de politiques, stratégies, plans et programmes d'investissement à l'appui de la réduction des risques et de la gestion des crises

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Produit 5.1.2	Renforcement de la coordination et amélioration des programmes d'investissement et des stratégies de mobilisation des ressources pour la réduction des risques et la gestion des crises.		Produit 5.1.2	Des mécanismes de coordination sont améliorés et des ressources sont mobilisées au service de la réduction des risques et de la gestion des crises
Résultante 5.2	Les pays et régions fournissent régulièrement des informations et déclenchent des alertes rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles.		Résultante 5.2	Les pays ont tiré parti des informations fournies régulièrement et des alertes rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles
Indicateur 5.2	5.2.A: Nombre de pays qui ont amélioré leur capacité de fournir régulièrement des informations et de déclencher des interventions rapides pour contrer les menaces potentielles, connues et nouvelles pesant sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition.		Indicateur 5.2	5.2.A: Nombre de pays ayant amélioré leurs capacités de production, de disponibilité, d'accessibilité, de qualité et d'utilisation de données et d'outils/de produits d'analyse et d'informations concernant les menaces potentielles, connues et nouvelles pesant sur l'agriculture, l'alimentation et la nutrition
Produit 5.2.1	Mise sur pied/amélioration de mécanismes permettant d'identifier et de contrôler les menaces, et d'évaluer les risques, afin de déclencher des alertes rapides en temps utile et de manière intégrée.		Produit 5.2.1	Des mécanismes permettant d'identifier et de suivre les menaces, d'évaluer les risques et de déclencher des alertes rapides en temps utile et de manière intégrée sont mis en place ou améliorés
Produit 5.2.2	Amélioration des capacités d'analyse de la vulnérabilité et/ou de la résilience.		Produit 5.2.2	Les capacités nationales d'évaluation de la vulnérabilité et de mesure de la résilience sont renforcées
Résultante 5.3	Les pays réduisent les risques et la vulnérabilité au niveau des ménages et des communautés.		Résultante 5.3	Les pays ont réduit les risques et la vulnérabilité au niveau des ménages et des communautés
Indicateur 5.3	5.3.A: Nombre de pays ayant amélioré leur capacité d'application de mesures de prévention et d'atténuation des impacts qui permettent de réduire les risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition		Indicateurs 5.3	5.3.A: Nombre de pays ayant amélioré leur capacité d'application de mesures de prévention et d'atténuation des impacts qui permettent de réduire les risques pour l'agriculture, l'alimentation et la nutrition 5.3.B: a) Proportion de la population agricole totale ayant des droits de propriété ou des droits garantis sur des terres agricoles, par sexe; b) proportion de femmes parmi les titulaires de droits de propriété ou de droits garantis sur des terrains agricoles, par types de droit (ODD 5.A.1) 5.3.C: Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres (ODD 5.A.2)
Produit 5.3.1	Renforcement des capacités dont disposent les pays, les communautés et les parties prenantes principales pour adopter de bonnes pratiques de prévention des menaces et d'atténuation des impacts des crises		Produit 5.3.1	Les capacités des gouvernements, des communautés et d'autres parties prenantes sont renforcées en vue de l'adoption de bonnes pratiques de prévention des menaces et d'atténuation des impacts des crises

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Produit 5.3.2	Amélioration de l'accès des groupes les plus vulnérables aux services réduisant l'impact des catastrophes et des crises.		Produit 5.3.2	Les communautés sont dotées de pratiques et de mesures qui permettent de réduire la vulnérabilité
Résultante 5.4	Les pays et les régions touchés par des catastrophes et des crises se préparent à ces situations et gèrent efficacement les interventions.		Résultante 5.4	Les pays se sont préparés aux catastrophes et aux crises et y ont fait face au moyen d'interventions efficaces
Indicateur 5.4	5.4.A: Nombre de pays qui ont amélioré leur degré de préparation et leurs capacités de gestion des interventions.		Indicateur 5.4	5.4.A: Niveau de préparation et capacité de gestion des interventions
Produit 5.4.1	Renforcement des capacités des autorités nationales et des parties prenantes de se préparer à des situations de crise et d'en réduire l'impact.		Produit 5.4.1	Les capacités des autorités nationales et des parties prenantes sont renforcées en faveur d'une meilleure préparation face à des situations de crise et d'une réduction de leur impact
Produit 5.4.2	Renforcement des capacités de coordination pour améliorer le degré de préparation aux situations de crises et l'efficacité des interventions.		Produit 5.4.2	L'assistance humanitaire visant à préserver les moyens d'existence est apportée en temps utile aux communautés frappées par des crises
Produit 5.4.3	Renforcement des capacités d'intervention des autorités nationales et des parties prenantes dans les situations de crise.	Supprimé		

Objectif 6: Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance, nutrition)

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Objectif 6	Qualité, connaissances et services techniques	Titre modifié à la demande du Conseil	Objectif 6	Qualité technique, statistiques et thèmes transversaux (changement climatique, parité hommes-femmes, gouvernance, nutrition) <i>Aucun produit nouveau ou supprimé</i>
Résultante 6.1	Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation		Résultante 6.1	Qualité et intégrité des activités techniques et normatives de l'Organisation
Indicateur 6.1	6.1.A: Qualité de l'encadrement technique		Indicateur 6.1	6.1.A: Qualité de l'encadrement technique
Produit 6.1.1	Assurer l'excellence des connaissances techniques requises aux fins de l'accomplissement des objectifs stratégiques, en misant sur l'encadrement technique fourni au niveau central par les sous-directeurs généraux chargés des départements techniques, sur la création de réseaux techniques et sur la fourniture de compétences techniques appropriées pour l'exécution des programmes de l'Organisation.		Produit 6.1.1	Assurer l'excellence des connaissances techniques requises pour permettre et appuyer la réalisation des objectifs stratégiques, grâce à l'encadrement technique fourni au niveau central par les sous-directeurs généraux chargés des départements techniques, à la création de réseaux techniques et à la fourniture de compétences techniques pour l'exécution des programmes stratégiques et des activités techniques de l'Organisation
Produit 6.1.2	Veiller à ce que les interventions menées en tous lieux par la FAO soient conformes aux politiques techniques, et en assurer l'intégrité et la cohérence sur le plan technique		Produit 6.1.2	Veiller à ce que les interventions menées en tous lieux par la FAO soient conformes aux politiques techniques, et en assurer l'intégrité et la cohérence sur le plan technique
Produit 6.1.3	Fournir les capacités qui permettront de répondre aux nouveaux enjeux, de faciliter l'exploration de nouvelles approches et d'innovations utiles pour trouver des solutions adaptées face à un environnement en évolution, et de contribuer à la résolution des problèmes dans le cadre d'initiatives concertées financées par le fonds multidisciplinaire.		Produit 6.1.3	Fournir les capacités qui permettront de répondre aux nouveaux enjeux, de faciliter l'exploration de nouvelles approches et d'innovations utiles pour adapter les solutions à un environnement qui évolue, et de contribuer à la résolution des problèmes dans le cadre d'initiatives concertées financées par le fonds multidisciplinaire
Produit 6.1.4	Faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever et favoriser la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques (Comité des pêches, Comité des forêts, Comité de l'agriculture et Comité des produits)		Produit 6.1.4	Faire progresser la connaissance fondamentale des défis à relever et favoriser la création de nouvelles options dans les principales disciplines couvertes par les comités techniques (Comité des pêches, Comité des forêts, Comité de l'agriculture et Comité des produits)

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Produit 6.1.5	Veiller à l'élaboration des publications phares portant sur l'état de l'insécurité alimentaire, de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture et des forêts.		Produit 6.1.5	Veiller à l'élaboration des publications phares portant sur l'état de l'insécurité alimentaire, de l'agriculture, des pêches et de l'aquaculture et des forêts
Produit 6.1.6	Favoriser et promouvoir le dialogue politique et technique aux niveaux mondial et régional, grâce à la fonction de représentation institutionnelle assurée par les départements techniques et le Statisticien en chef.		Produit 6.1.6	Favoriser et promouvoir le dialogue politique et technique aux niveaux mondial et régional, grâce à la représentation institutionnelle assurée par les départements techniques et le Statisticien en chef
Résultante 6.2	Les capacités des pays en matière d'utilisation, de collecte, d'analyse et de diffusion des données sont renforcées par l'adoption de méthodes améliorées au sein de l'Organisation.		Résultante 6.2	Qualité et intégrité des statistiques de la FAO à l'appui de la prise de décisions fondées sur des éléments concrets à tous les niveaux
Indicateur 6.2	6.2.A: Utilisation des statistiques pour la prise de décisions fondées sur des données concrètes dans les domaines relevant des cinq objectifs stratégiques (sécurité alimentaire et nutrition, agriculture durable, pauvreté rurale et résilience face aux menaces et crises) 6.2.B: Système d'évaluation de la FAO de la capacité statistique		Indicateurs 6.2	6.2.A: Niveau de disponibilité, d'accessibilité et de qualité des statistiques étayant la prise de décisions fondées sur des éléments concrets dans les domaines relevant des cinq objectifs stratégiques 6.2.B: Qualité et efficacité des données et des méthodes de la FAO
Produit 6.2.1	Des méthodes de collecte, de compilation, de diffusion, d'analyse et d'utilisation des données sont élaborées et partagées dans différents domaines.		Produit 6.2.1	Des méthodes et des normes en matière de collecte, de traitement, de diffusion et d'utilisation des statistiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture à l'échelle du système, et des indicateurs correspondants des ODD, sont élaborées et communiquées
Produit 6.2.2	Un appui est fourni pour renforcer les institutions nationales de la statistique et améliorer les compétences des statisticiens nationaux dans la collecte, l'analyse et la diffusion des données (en travaillant, par exemple, dans le cadre de la stratégie mondiale et de CountrySTAT).		Produit 6.2.2	Un appui est apporté pour le renforcement des institutions et systèmes nationaux de statistique, afin d'améliorer les compétences des statisticiens nationaux en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des statistiques relatives à l'alimentation et à l'agriculture, concernant notamment les indicateurs des ODD
Produit 6.2.3	Des données de grande qualité et comparables au niveau international sont produites et mises à la disposition de tous les pays.		Produit 6.2.3	Des statistiques de qualité élevée et comparables au niveau international, sur l'alimentation et l'agriculture, y compris pour les indicateurs des ODD, sont produites et diffusées par la FAO et consultées par les pays

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Produit 6.2.4	La coordination et la gouvernance de la statistique de la FAO (Statisticien en chef et Groupe de travail interdépartemental sur la statistique) sont renforcées et les capacités internes permettant d'analyser les défis posés par le développement et les politiques et d'évaluer le cadre de suivi à tous les échelons de l'Organisation sont améliorées.		Produit 6.2.4	La coordination et la gouvernance de la statistique de la FAO (Statisticien en chef et Groupe de travail interdépartemental sur la statistique) sont renforcées et les capacités internes de production, de diffusion et d'utilisation de données sont améliorées
Résultante 6.3	Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes , qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes.		Résultante 6.3	Services de qualité et approches cohérentes permettant de travailler sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes , qui débouchent sur un renforcement des capacités des pays en matière de formulation, de mise en œuvre et de suivi des politiques et programmes qui donnent des possibilités égales aux femmes et aux hommes.
Indicateurs 6.3	6.3.A: Nombre de normes minimales d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et d'interventions visant spécifiquement des femmes 6.3.B: Nombre de normes minimales du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes appliquées par la FAO		Indicateurs 6.3	6.3.A: Nombre de normes minimales d'intégration des considérations de parité hommes-femmes appliquées 6.3.B: Nombre de normes minimales de la version révisée du Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes appliquées par la FAO
Produit 6.3.1	Les États Membres sont appuyés par l'unité spécialisée dans les questions de parité hommes-femmes pour renforcer leurs capacités, afin de se conformer aux normes minimales de la FAO en matière d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et d'interventions visant spécifiquement les femmes.		Produit 6.3.1	Les États Membres sont appuyés par l'unité spécialisée dans les questions de parité hommes-femmes pour renforcer leurs capacités, afin de se conformer aux normes minimales de la FAO en matière d'intégration des considérations de parité hommes-femmes et d'interventions ciblées
Produit 6.3.2	Des mécanismes institutionnels et des capacités humaines sont mis en œuvre ou renforcés pour appuyer les initiatives des pays visant à améliorer l'égalité des sexes.		Produit 6.3.2	Des mécanismes institutionnels et des capacités humaines sont établis ou renforcés pour appuyer les initiatives des pays visant à améliorer l'égalité des sexes

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Résultante 6.4	Des services de qualité pour mettre en place des normes de gouvernance, des mécanismes et des institutions plus ouverts et efficaces aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes à l'appui des objectifs stratégiques		Résultante 6.4	Des services de qualité pour la mise en place de normes, de mécanismes et d'institutions de gouvernance plus inclusifs et efficaces aux niveaux national, régional et mondial et dans les programmes relatifs aux objectifs stratégiques
Indicateurs 6.4	6.4.A: Nombre de mécanismes ou de processus de gouvernance mondiale dans lesquels la FAO joue un rôle de premier plan, et qui ont permis de faire progresser les questions liées aux cinq objectifs stratégiques. 6.4.B: Nombre de questions de gouvernance pour lesquelles la contribution de la FAO a permis de faire progresser la réalisation des cinq objectifs stratégiques aux niveau national et régional.		Indicateurs 6.4	6.4.A: Nombre de mécanismes ou de processus de gouvernance mondiale dans lesquels la FAO joue un rôle de chef de file, et qui permettent de faire progresser les questions liées aux cinq objectifs stratégiques 6.4.B: Nombre de questions de gouvernance pour lesquelles la contribution de la FAO a permis de faire progresser la réalisation des cinq objectifs stratégiques aux niveau national et régional
Produit 6.4.1	La qualité et la cohérence de la contribution de la FAO à certains mécanismes de gouvernance mondiale sont améliorées.		Produit 6.4.1	La qualité et la cohérence de la contribution de la FAO à certains mécanismes de gouvernance mondiale sont améliorées
Produit 6.4.2	Des questions clés de gouvernance nationale et régionale sont identifiées et des options relatives à des avis ciblés appropriés sont formulées.		Produit 6.4.2	Des questions clés de gouvernance nationale et régionale sont identifiées et des options en faveur d'avis ciblés appropriés sont formulées
Résultante 6.5	La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l'intégration de la nutrition dans l'ensemble du Cadre stratégique et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition		Résultante 6.5	La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de nutrition sont assurées par l'intégration de la nutrition dans l'ensemble des objectifs stratégiques et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture mondiale de la nutrition
Indicateurs 6.5	6.5.A: Nombre de pays assistés par la FAO qui rendent compte de la suite donnée à leurs engagements au titre de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action de la CIN2 6.5.B: Nombre d'unités/employés de la FAO qui appliquent les normes minimales et l'approche institutionnelle pour l'intégration de la nutrition dans l'ensemble du Cadre stratégique		Indicateurs 6.5	6.5.A: Nombre de pays bénéficiant de l'appui de la FAO qui rendent compte de progrès dans la mise en œuvre des engagements pris au titre de la Déclaration de Rome sur la nutrition et du Cadre d'action de la CIN2 6.5.B: Nombre d'unités/employés de la FAO qui appliquent les normes minimales et l'approche institutionnelle pour l'intégration de la nutrition dans l'ensemble des objectifs stratégiques
Produit 6.5.1	La qualité et la cohérence de l'appui de la FAO à la coordination opérationnelle et politique du système des Nations Unies sont améliorées.		Produit 6.5.1	La qualité et la cohérence de l'appui de la FAO à la coordination opérationnelle et politique du système des Nations Unies, en matière de nutrition, sont améliorées

2014-2017: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 153/3, Annexe web 5)		Note sur le changement apporté	2018-2021: Objectif, résultantes, indicateurs et produits (extrait de CL 2017/3, Annexe web 2)	
Produit 6.5.2	Les capacités de la FAO en matière d'appui aux Membres pour l'application de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action sur la nutrition de la CIN2 sont renforcées.		Produit 6.5.2	Les capacités de la FAO en matière d'appui aux Membres pour l'application de la Déclaration de Rome et du Cadre d'action sur la nutrition de la CIN2 sont renforcées
Produit 6.5.3	Des normes communes et une approche institutionnelle pour intégrer la nutrition dans le Cadre stratégique sont élaborées et appliquées par le biais des objectifs stratégiques.		Produit 6.5.3	Des normes communes et une approche institutionnelle pour intégrer systématiquement la nutrition sont élaborées et appliquées dans le cadre des objectifs stratégiques
Résultante 6.6	La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de changement climatique sont assurées par l'intégration du changement climatique dans l'ensemble du Cadre stratégique et le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture nationale, régionale et mondiale du changement climatique		Résultante 6.6	La qualité et la cohérence des activités de la FAO en matière de changement climatique sont assurées, conformément à la stratégie correspondante, par l'intégration du changement climatique dans tous les objectifs stratégiques, et par le renforcement de la contribution de la FAO à l'architecture nationale, régionale et internationale du changement climatique
Indicateurs 6.6	6.6.A: Nombre de pays assistés par la FAO qui rendent compte de progrès réalisés dans l'intégration de la sécurité alimentaire et de l'agriculture dans leurs politiques et processus relatifs au changement climatique. 6.6.B: Nombre de débats politiques et techniques de haut niveau sur le changement climatique aux niveaux mondial et régional dans lesquels la FAO joue un rôle de premier plan, et qui ont permis de faire progresser les questions liées à la sécurité alimentaire et à l'agriculture dans l'ordre du jour sur le changement climatique.		Indicateurs 6.6	6.6.A: Nombre de pays appuyés par la FAO dans la mise en œuvre et/ou l'élaboration plus détaillée des composantes agricoles de leurs contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris (Contribution à l' ODD 13.2.1) 6.6.B: Nombre de débats portant sur les politiques, le financement et/ou les aspects techniques liés à l'action climatique aux niveaux mondial et régional dans lesquels la FAO promeut, en tant que chef de file, l'intégration des perspectives alimentaires et agricoles (Fonds vert pour le climat, Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et Programme 2030 notamment)
Produit 6.6.1	Les capacités de la FAO en matière d'appui aux Membres pour la mise en œuvre de leurs politiques et plans relatifs au changement climatique sont renforcées.		Produit 6.6.1	Les capacités de la FAO sont renforcées, en ce qui concerne l'appui qu'elle apporte aux pays membres dans la mise en œuvre des composantes agricoles de leurs politiques et plans relatifs au changement climatique, en particulier les contributions déterminées au niveau national, ainsi que les composantes climatiques de leurs politiques et plans de développement agricole
Produit 6.6.2	La qualité et la cohérence de la contribution de la FAO à certains débats politiques et techniques sur le changement climatique aux niveaux mondial et régional sont améliorées.		Produit 6.6.2	Participation accrue de la FAO, en quantité et en fréquence, à certains débats mondiaux et régionaux portant sur les aspects techniques, le financement et les politiques liés à l'action climatique